

NOTE D'INFORMATION

La zone CEMAC couvre une superficie d'environ 3,02 millions de Km² avec une population estimée à près de 59.3 millions en 2019. L'espérance moyenne de vie à la naissance qui était de 57 ans en 2017 est passée à environ 60 ans en 2020. Par contre, l'espérance moyenne de vie en bonne santé est restée, pour la même période, à 52 ans en zone CEMAC. Ces valeurs restent toutefois en dessous des moyennes de l'Afrique subsaharienne (61 ans et 55 ans) et du monde (83 ans et 60,5 ans).

Malgré des progrès significatifs observés au cours des deux dernières décennies, le taux brut de mortalité de la zone CEMAC reste préoccupant avec 10 décès pour 1000 habitants estimés en 2018 alors que la moyenne mondiale est de 8,0 décès pour 1000 habitants ; en Afrique subsaharienne elle est de 9,6 décès pour 1000 habitants. De manière spécifique, on note les données suivantes dans la zone CEMAC :

- mortalité maternelle : 680 pour 100 000 naissances vivantes,
- mortalité infantile (moins de 5 ans) : 68 pour 1000 naissances vivantes,
- mortalité néonatale : 29 pour 1000 naissances vivantes (pour l'ensemble des pays à faibles revenus, cette mortalité est estimée 27 pour 1000 naissances vivantes) ;
- mortalité prématurée/précoce par MNT: 20,4% des décès chez les 30-70 ans

Tandis que les valeurs moyennes mondiales en 2016-2019 se présentaient comme suit¹ :

- mortalité maternelle : 211 pour 100 000 naissances vivantes,
- mortalité infantile (moins de 5 ans) : 38,6 pour 1000 naissances vivantes,
- mortalité néonatale : 17 pour 1000 naissances vivantes ;
- mortalité prématurée/précoce par MNT: 18,8% des décès chez les 30-70 ans

Cette mortalité en zone CEMAC est causée, pour une part essentielle, par le VIH/sida, les maladies diarrhéiques, les maladies cardiovasculaires, le paludisme et les maladies néonatales. D'autres affections, y concourent également et complètent le tableau des priorités de santé de la sous-région CEMAC. Il s'agit, entre autres, de la tuberculose, des Maladies Tropicales Négligées, de la malnutrition et des épidémies récurrentes de fièvre jaune et de choléra.

Au cours des deux dernières années, les efforts des pays ont été mobilisés autour de la lutte contre la Covid-19, au détriment des programmes de lutte contre les maladies endémiques dont certains indicateurs ont montré une perte significative des acquis. C'est le cas du paludisme qui a connu une résurgence dans certains pays de la CEMAC. C'est également le cas du VIH/sida pour lequel l'ONUSIDA a révélé une tendance à un relâchement des mesures de protection. Des dispositions devraient être prises afin que la gestion des urgences sanitaires se fasse de manière à intégrer la prise en compte des maladies et problèmes de santé existants.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation de la Covid-19 qui a mobilisée la Communauté et ses partenaires dès son importation dans la CEMAC en mars 2020, il ressort après la mise en œuvre de plans de riposte par l'OCEAC et les pays, que l'évolution de la Covid-19 est restée sous contrôle en zone CEMAC. Après 2,5 années de pandémie, le nombre de cas (236 759) et décès (3 141) cumulés au 14 octobre 2022 restent moins élevés, soit 4 cas pour

¹ Estimations du Groupe inter institutions des Nations Unies

10 000 habitants et un taux de létalité de 1,3%. Le nombre de doses de vaccins administrés est estimé à 10 561 180 dans l'ensemble de la CEMAC, soit moins d'une personne sur 10 complètement vaccinée.

Plus d'un an après l'application des mesures rigoureuses, les pays ont opté pour une levée de ces restrictions afin de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, et la reprise économique. Tenant compte de la faiblesse des systèmes de santé des pays de la CEMAC, des mesures de sensibilisation en faveur de la prévention et de la vaccination, devraient être maintenues, voire renforcées pour éviter la résurgence des cas de Covid-19.

Par ailleurs, la mobilisation des pays face à la Covid-19 a eu un effet bénéfique marqué par le renforcement des capacités de prise en charge des urgences sanitaires, y compris la prise en charge des maladies non transmissibles qui prennent de plus en plus d'ampleur dans la sous-région. Dans ce cadre, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD), un projet pilote a été mis en place pour le renforcement de la surveillance épidémiologique aux points d'entrée des pays de la CEMAC et en RDC. Ce dispositif (SISEAC), mis en place, par l'OCEAC devrait à terme aider les pays à assurer le contrôle, au niveau tous les points d'entrée transfrontaliers, des urgences sanitaires qui surgissent de manière récurrente dans la sous-région, à l'exemple du Monkey Pox, de la fièvre à virus Ebola, de la polio et de la fièvre de Lassa qui sont actuellement une menace pour la zone CEMAC.

Telle est l'économie de cette note portée à l'attention des membres du Conseil de Direction, pour information sur la situation sanitaire de la sous-région CEMAC.

**Dr Manuel-Nso OBIANG ADA,
Secrétaire Exécutif**